

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FACTURATION

Entre Destination Logistics Inc., CI-APRÈS DÉSIGNÉE « Destination », et le « Client »

Païement :

À moins d'indication contraire sur la facture, le délai de paiement standard s'appliquant aux Clients de Destination est de 30 jours net à compter de la date de facturation. Tous les frais sont payables dans la devise indiquée sur la facture. Les modes de paiement possibles sont le chèque, le transfert électronique de fonds (TEF) et la carte de crédit. Les Clients qui souhaitent verser leur paiement par carte de crédit doivent obtenir l'approbation écrite de Destination et seront assujettis à tous les frais supplémentaires de carte de crédit ou de traitement. Des frais de retard mensuels de 2 % (24 % par année) s'appliqueront pour les factures non réglées dans les délais prescrits. Les trop-perçus et les notes de crédit au compte ne produisent aucun intérêt et Destination n'est pas tenue d'en aviser le Client. Si Destination retient les services d'un avocat ou d'une agence de recouvrement afin de recouvrer des frais impayés, la partie responsable du paiement assumera tous les coûts et dépenses connexes engagés par Destination en vue de récupérer les sommes dues. Ces coûts comprennent notamment les honoraires d'avocat, les frais d'agence de recouvrement, les frais d'intérêt et les frais judiciaires.

Crédit :

Tous les Clients sont assujettis à l'approbation de crédit. Destination procédera à une enquête de crédit fondée sur les renseignements fournis au moment de l'inscription auprès de Destination. Le montant du crédit accordé au Client, s'il y a lieu, est à la discrétion exclusive de Destination. Le cycle de crédit débute à la date de facturation et le paiement est dû dans les 30 jours suivant cette date. Destination se réserve le droit de refuser de fournir des services à un Client dont le compte n'est pas en règle. En ce qui concerne les comptes en souffrance, Destination se réserve également le droit de refuser ou de retenir la livraison de marchandises en transit vers le consignataire jusqu'à ce que des sommes acceptables soient reçues ou que d'autres ententes de paiement soient approuvées.

Réclamations :

Destination agira à titre de point de contact principal pour toutes les réclamations. Afin d'assurer un traitement et un règlement rapide, tout Client souhaitant soumettre une réclamation doit en aviser Destination dans les 30 jours suivant la date de livraison de l'expédition. Destination se réserve le droit de refuser toute réclamation après ce délai. Le Client ne peut pas déduire du solde de son compte les montants des réclamations en cours sans avoir obtenu l'accord préalable écrit de Destination.